



Fiche action n°6 :

**Mutualisation de la continuité de soins
entre entreprises**

Lucile Frayssinet – Philippe Baralon
Phylum

Critères d'indication

- ▶ Zones rurales où les entreprises vétérinaires sont fragmentées
 - Nombreuses petites entreprises
 - En incapacité à proposer seules un rythme de garde inférieur à 1/5
 - Difficultés accrues de recrutement
- ▶ Avec un réseau routier efficace
 - Facilité à se déplacer sur des grandes distances
- ▶ Option, si une grande ville en position centrale
 - Dans certains cas, si la situation géographique le permet, possibilité de développer un service d'urgences dédié aux animaux de compagnies

En quoi cela consiste ?

- ▶ Dépasser le cadre de l'entreprise libérale en mutualisant la continuité de soins
 - Phase 1 : mutualisation entre entreprises voisines
 - Objectif : rythme de garde < 1 jour sur 5, 1 weekend sur 5
 - Phase 2 : externaliser la prise des appels téléphoniques
 - Objectif : concentrer les vétérinaires sur la phase technique des interventions

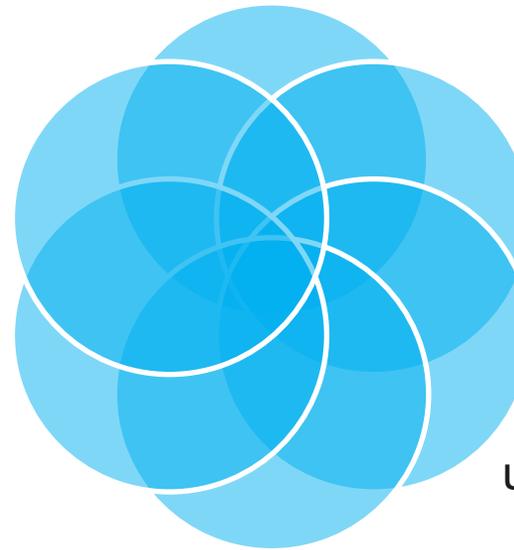
- ▶ Option : Dissocier les gardes destinées aux animaux de production et celles destinées aux animaux de compagnie
 - Mise en place d'une structure / d'un service dédié aux urgences pour les animaux de compagnie
 - En position centrale
 - Dans une métropole de min. 200K habitants
 - Permettant aux praticiens ruraux de se concentrer sur les urgences destinées aux animaux de production

Mutualisation de la continuité de soins en productions animales

Mise en place d'un numéro d'appel unique, d'un secrétariat professionnel et d'un outil d'optimisation des tournées (possibilité de soutien par les collectivités territoriales)

Nécessité d'un réseau routier dense et efficace

Accord entre plusieurs cliniques mixtes



Rotations des plannings entre les structures partenaires

Permettant d'offrir un rythme de 1/5 max.

Gestion des distances :
Diamètre d'intervention
de 45 à 60 min. max

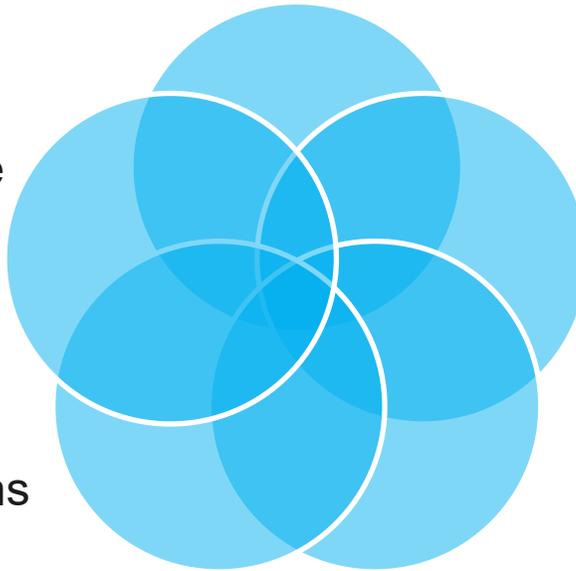
Option : Une structure / un service dédié aux animaux de compagnie

Centralisation
des urgences pour les animaux
de compagnie
au sein d'une structure dédiée
(existante ou à créer)

Soirées, nuits,
dimanches et fériés

Nécessité d'un réseau
routier dense et efficace

Accueil des clients dans
un rayon
de 45 minutes



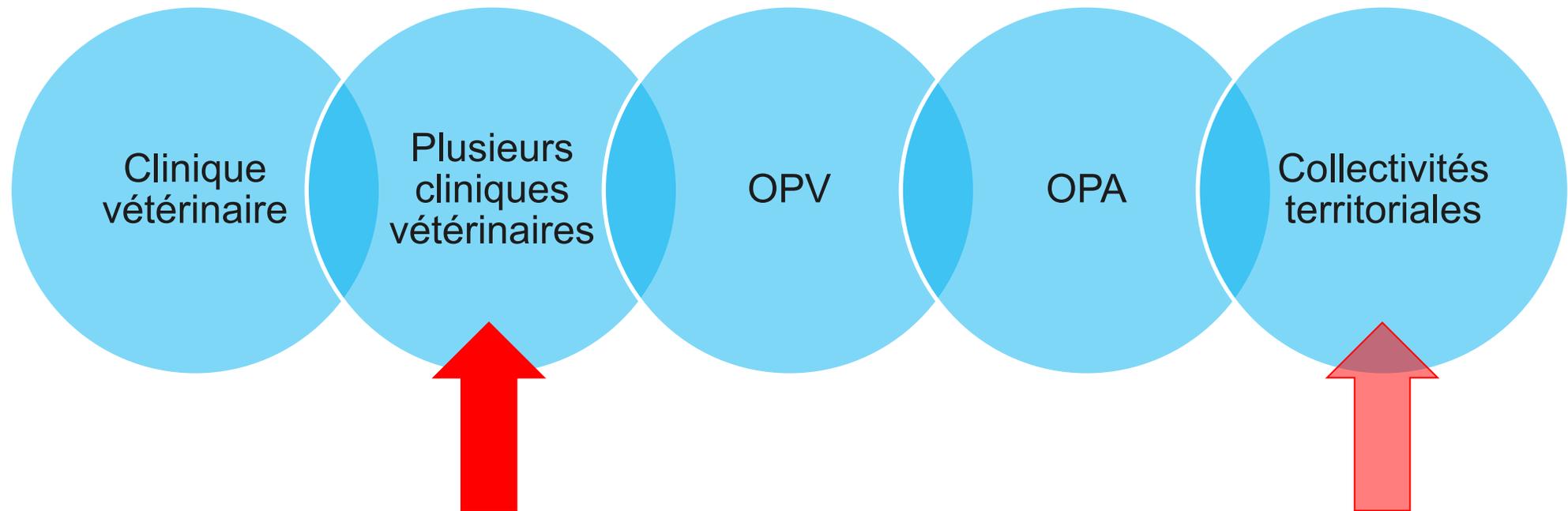
Dans une métropole
en position centrale,
minimum
200 K habitants
pour un modèle
économique soutenable

Recrutement d'une équipe
de vétérinaires dédiés,
téléphonie déportée gérée
par un prestataire professionnel

Critères de réussite

- ▶ Être capable de proposer un rythme de gardes inférieur ou égal à 1/5
 - Attractivité de l'entreprises pour le recrutement des jeunes vétérinaires
- ▶ Déposer une convention au CROV
- ▶ Organiser plusieurs réunions annuelles entre les structures
 - Echanges sur les modalités d'exercice
- ▶ Optionnellement, dissocier les gardes de canine et de rurale
 - Deux activités nécessitant deux types de compétences
 - Les urgences de canine étant antagoniques avec la disponibilité pour intervenir en ferme

Porteurs de l'action



Qualification de l'action proposée

Court terme

Long terme



Coûts variables

Coûts fixes



Difficulté mise en place -

Difficulté +



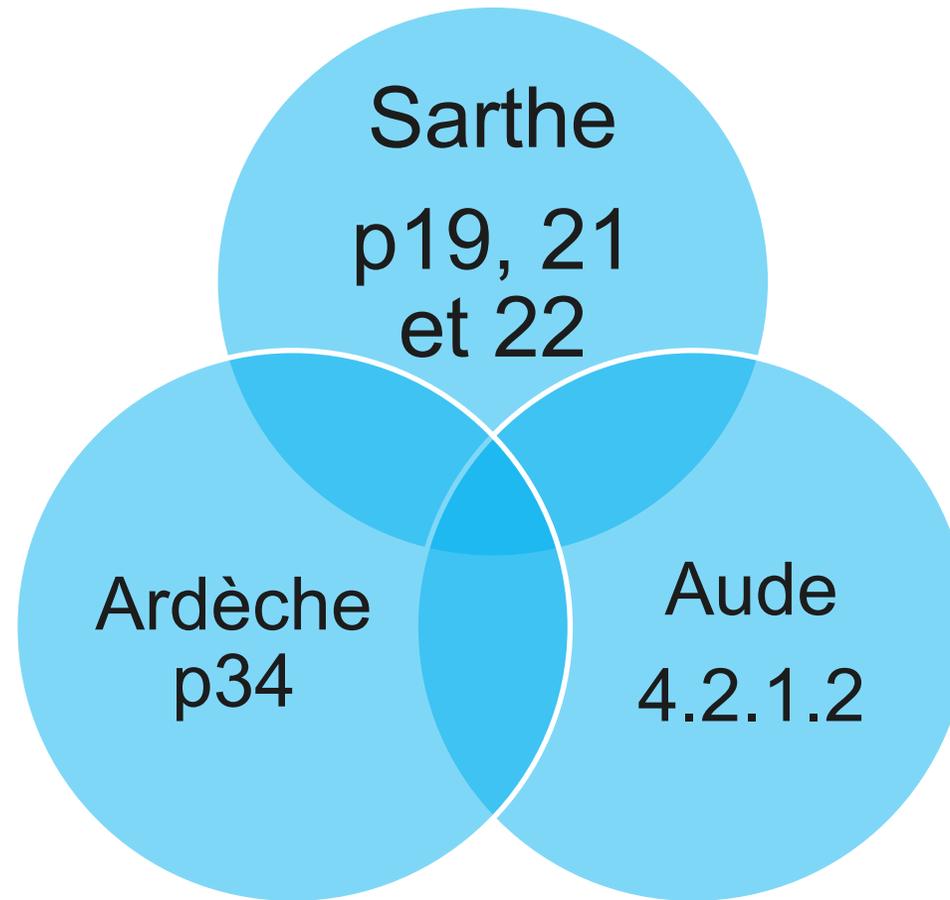
Qualification de l'action proposée : commentaires

- ▶ Différentes modalités pour différents termes
 - Court terme
 - Mutualisation de la continuité de soins globale entre entreprises
 - Gestion de la téléphonie externalisée
 - Plus long terme
 - Mise en place d'une structure d'urgences dédiée aux animaux de compagnie

- ▶ Structure de coûts principalement fixe
 - Financement des charges de personnel liées aux gardes

- ▶ Difficulté de mise en place
 - La mise en place d'une telle organisation repose sur l'entente mutuelle des structures voisines
 - Un appui des collectivités locales représente un plus

Principales références



Voir aussi

- ▶ Fiche action n°8 :
Aide au maintien de points de continuité de soins